



Syndicat CGT du 11^{ème} BSMAT

Guéret le 5 septembre 2008

Madame, Monsieur le Maire,

Vous n'êtes pas sans ignorer les conséquences du livre blanc sur la défense nationale et de la réforme de la carte militaire au travers de la Révision Générale des Politiques Publiques qui impactera l'ensemble des services publics.

Au plan national, ce sont 84 établissements dont la fermeture est programmée et représentent 33 259 emplois civils et militaires, sans compter les emplois induits.

Au plan local, c'est notre établissement qui serait rayé de la carte entraînant la suppression de 131 emplois. Quant au camp de La Courtine, celui-ci serait amputé de 81 emplois.

Avec ce plan de casse, c'est un profond mépris qu'affiche le gouvernement pour l'Institution militaire qui est réduite au silence ignorant ainsi le grave malaise existant. Profond mépris pour les populations et leurs élus locaux pour lesquels le Ministère reste sourd à leurs doléances. Ce n'est pas l'enveloppe de 320 millions d'Euros que le Secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire entend allouer pour l'ensemble de cette réforme qui sera de nature à compenser l'impact sur la gestion des communes qui vont se retrouver avec des friches militaires. C'est si vrai d'ailleurs que le Ministre de la défense a écrit aux patrons du CAC 40 pour examiner les possibilités d'investir dans ces bassins d'emplois. Profond mépris également pour le personnel resté dans l'expectative depuis de nombreux mois concernant leur avenir, ignorant aussi les conséquences sur les personnels déjà arrivés à Guéret à la suite de précédentes restructurations. Et profond mépris enfin pour les organisations syndicales du Ministère qui le 8 avril dernier ont unanimement dénoncé cette réforme destructrice d'emplois et qui ont demandé de redonner les moyens de remplir les missions régaliennes dévolues au Ministère des armées.

Cette nouvelle carte militaire qui découle du Livre Blanc, que le Président a décidé **seul**, aura des répercussions sur nos capacités à maintenir une défense Nationale **indépendante et souveraine**. Effectivement, de graves incertitudes pèsent sur les sociétés nationales, leur plan de charge et donc de leur avenir ainsi que sur les missions industrielles de NEXTER, DCNS et SNPE alors que des fusions capitalistiques avec le secteur privé vont être à l'ordre du jour. (40% de l'activité industrielle militaire en Europe concerne des sociétés américaines). Ce n'est pas le retour programmé de la France dans le commandement militaire intégré de l'OTAN qui est de nature à nous rassurer. Ce retour remet à mal notre indépendance militaire et industrielle.

La réforme de la carte militaire n'est autre qu'une privatisation de pans entiers des outils de défense. Au travers de la RGPP (Révision Générale des politiques Publiques) le gouvernement entend offrir en pâture aux entreprises privées l'ensemble de ces outils dont la seule logique est la rentabilité financière.

Cette réforme, au-delà des drames humains qu'elle va engendrer va amputer nos capacités de soutien aux Forces. D'autre part, nous ne saurons cautionner l'envoi de personnels civils sur les théâtres d'opération, comme cela est préconisé dans le Livre Blanc.

D'autre part, il convient de mesurer le coût des mesures dites « d'accompagnement social » sans qu'on en connaisse encore les modalités et les conditions d'attribution mais qui montrent que lorsque l'on veut casser quelque chose, on peut trouver des moyens. Il est par exemple proposé:

-Indemnité de mobilité géographique de 8 300€ à 42 836€ en fonction de la situation de famille, de la distance de l'ancienne à la nouvelle affectation et du changement ou non de résidence familiale.

-Indemnité temporaire de mobilité de 10 000 € maximum

-Allocation d'aide à la mobilité du conjoint de 6 100 € en cas de perte d'emploi

-Indemnité de départ volontaire non soumise à impôt et donnant droit à l'allocation chômage de 49 470 € à 91 470 € selon l'ancienneté pour les ouvriers d'état.

-Indemnité forfaitaire de 15 125 € à la reprise d'entreprise pour les ouvriers d'état.

-Indemnité de départ volontaire soumise à impôt pour les fonctionnaires et contractuels d'un montant égal à 24 mois de salaires.

Notre site est également le seul à effectuer la rénovation des conteneurs et à réaliser la confection d'abris pour chiens de garde. La fermeture du site signifierait-elle que ces activités généreraient des investissements ailleurs ou seraient externalisées?

Compte tenu de tous ces éléments, la CGT sollicite les élus républicains à organiser localement des référendums citoyens, afin que les populations puissent s'exprimer sur le Livre Blanc et la réforme de la carte militaire et de rendre public le résultat de ce référendum. A défaut, nous vous saurions gré de solliciter votre Conseil Municipal pour une motion exigeant le maintien de notre établissement militaire dont la fermeture représenterait une ineptie, un gâchis des compétences, humain et financier.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée

Le Secrétaire du syndicat
ROUMILHAC Daniel

NB : Pour tout ce que vous jugeriez utile de faire, nous vous saurions gré de nous le faire connaître en nous adressant un mail à udcgt23@wanadoo.fr

ou en nous adressant un courrier à Union Départementale CGT Maison des Associations et des Syndicats
11 rue de Braconne 23000 Guéret